

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
6 – 2022 / N° 1

Envoyé en préfecture le 08/09/2022
Reçu en préfecture le 08/09/2022
Affiché le **SLD**
ID : 026-212603054-20220903-6_2022_1-DE

SEANCE du 3 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 29.08.2022

L'an deux mil vingt-deux et le trois septembre à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, DESPEYSSE Jocelyne, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory, VIAL Anne-Claire.

Absents excusés :

MINDER Pascale donne procuration à BONNET Annick
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
BROCHIER Nicolas

Objet : Remplacement groupe climatisation Bar Restaurant le Provençal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une panne sur les climatiseurs du Bar – Restaurant pendant l'été, un devis a été demandé à la société INERGIE26 pour le remplacement du groupe de climatisation avec trois unités extérieures. Le montant du devis est de 4782.50 € HT soit 5739 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents :

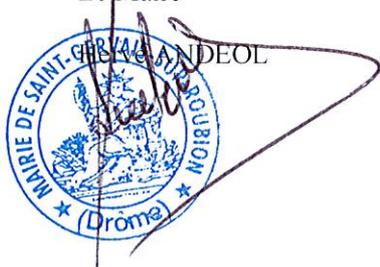
- **ACCEPTE** le devis de la société INERGIE 26 pour un montant de 4782.50 € HT soit 5739 € TTC.
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget principal 2022 article 2158.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 05.09.2022

Le Maire



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 08.09.2022
Et de la réception en Préfecture le 08.09.22

